

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 06.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 24 FEVRIER 2023**

**Membres du Bureau Communautaire :**

- **En exercice** : 18
- **Présents** : 13
- **Votants** : 15 (2 procurations)
- **Suffrages exprimés** : 15 (15 pour)
- **Secrétaire de séance** : M. Florent ARMAND

Le vingt-quatre février deux mille vingt-trois, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le dix février deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Présents** : ARMAND Florent, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

**Représenté** : DUPRAT Jean-Marc représenté par GARCIN Martine à qui il a donné procuration.  
DURANCEAU Damien représenté par TENOUX Gérard à qui il a donné procuration

**Absents excusés** : ARLAUD Véronique, D'HEILLY Alain, MAGNUS Philippe.

**ORDRE DU JOUR : Marché pour la mise en place de la SIL**

Par délibération n° 314-17 du 17 décembre 2017, au titre de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace » le conseil communautaire a qualifié d'intérêt communautaire l'aménagement et la gestion de la signalisation d'information locale (SIL).

Dans ce cadre, en 2022, la CCSB a réalisé un diagnostic des besoins sur son territoire ce qui a conduit à étudier l'implantation d'environ 200 panneaux, répartis sur une vingtaine de communes.

Les schémas et le principe de la signalétique ont été validés par les communes concernées et par les départements pour les panneaux à implanter en bordure de routes départementales.

La couleur des poteaux a été choisie en adéquation avec les chartes graphiques du Parc des Baronnies Provençales (05 et 26) et du Géoparc (04). En ce qui concerne les lames, le panel des couleurs est réglementé par des chartes départementales.

Pour la mise en place effective de la SIL, il convient de lancer un marché de travaux.

Ce marché serait divisé en 2 lots :

- Lot 1 : « Fourniture de panneaux signalétiques », évalué à 180 000 € HT ;
- Lot 2 : « Pose de panneaux signalétiques », évalué à 220 000 € HT.

Pour le lot 1, la CCSB peut bénéficier des prix attractifs de l'accord cadre passé par le Département des Hautes-Alpes avec la société Signaux Girod.

Le lot 2 serait quant à lui passé selon une procédure adaptée.

Ce marché serait un accord-cadre à bons de commande conclu pour une durée de 4 ans. Cette durée vise à anticiper l'installation de panneaux sur de nouvelles communes et à prévoir des changements de panneaux en cas de casse ou de détérioration.

Des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Etat et du Département des Hautes-Alpes pour un montant total de 326 100 € (soit 68 % de subventions). Le reste à charge est évalué à environ 130 000 € HT.

Sur le même modèle que ce qui avait été fait pour le déploiement de la SIL sur le secteur laragnais, un fonds de concours sera sollicité auprès des communes afin qu'elles participent au financement du reste à charge.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- autorise le président à engager la commande pour la fourniture de panneaux signalétiques auprès de la société Girod dans le cadre du marché passé avec le Département des Hautes-Alpes et à signer tous les documents nécessaires ;
- approuve le lancement de la consultation pour le lot 2 du marché de mise en place de la SIL ;
- autorise le président à signer le marché, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution avec la ou les entreprises choisies par le Vice-Président délégué et à le notifier.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,  
Florent ARMAND

Publiée le : **10 MARS 2023**